ASSOCIATION POUR LA QUALITE DE LA VIE à PLENEUF-VAL-ANDRE (AVA)

ASSEMBLEE GENERALE DU 14 AOÛT 2009

EXERCICE 2008/2009

Compte rendu.

Convocation.

La convocation, avec les rapports du Conseil d'administration et de la Trésorière (et *La Lettre de l'AVA* datée de juillet), avait été adressée 15 jours avant la réunion à la fois par courrier électronique et par courrier postal affranchi au tarif rapide pour mieux assurer les réexpéditions.

Compte rendu de la séance.

La séance a été ouverte à 17 h.10.

De la feuille de présence signée par les sociétaires en entrant dans la salle, il résulte que sur 358 inscrits 138 étaient présents ou représentés dont 73 effectivement présents.

Les chiffres des années précédentes étaient les suivants :

- en 2006 : 337 inscrits, 184 présents ou représentés dont 85 présents
- en 2007 : 348 inscrits, 175 présents ou représentés dont 86 présents
- en 2008 : 345 inscrits, 152 présents ou représentés dont 75 présents.

La baisse relative de la participation paraît due à ce qu'il n'y avait à l'ordre du jour, comme l'année dernière, aucun enjeu jugé important, mais aussi au très beau temps en cette fin de journée après une semaine assez grise.

La baisse du nombre des mandats, aussi sensible que l'année dernière, est certainement due également à l'absence d'enjeu jugé important, mais aussi à une certaine négligence à laquelle incite l'idée que le Conseil d'administration bénéficie d'un soutien massif des participants, qui ne demande pas à être conforté. Il faudra, l'année prochaine, insister sur l'importance des mandats pour accroître le poids de l'association à l'égard des tiers, en particulier à l'égard de la municipalité.

Le président, après avoir remercié les sociétaires présents, a déclaré la séance ouverte, et il a présenté une synthèse du rapport du Conseil d'administration avant de donner la parole à la Trésorière, Annick Bourdais-Bienvenüe et à Roger Le Rhun administrateur mandaté pour le contrôle des comptes.

I – Décisions ordinaires.
Approbation des rapports et des comptes.
Cooptation d'un administrateur.
Renouvellement du Conseil d'administration.
Renouvellement des pouvoirs généraux du Conseil d'administration.

Après la présentation de la synthèse du rapport du Conseil d'administration, le président a donné la parole à la Trésorière pour présenter les comptes de l'exercice clos le 30 juin dernier, qui font apparaître un déficit de 1.814,70 euros. Ce déficit est dû pour l'essentiel aux frais de contentieux dont la charge, pour l'exercice, est de 3.729,26 euros, qui n'a pas pu être compensée par l'accroissement des cotisations encaissées.

La prévision de ce déficit avait conduit la Trésorière à proposer au Conseil d'administration de décider d'une augmentation des cotisations pour les porter aux niveaux autorisés par l'Assemblée générale de 2007, soit 30 euros pour la cotisation simple et 40 euros pour la cotisation couple.

Le président, en présentant la synthèse du rapport du Conseil d'administration sur ce point, avait fait un commentaire sur chacun des dossiers à l'origine de ces frais, avait montré l'utilité des interventions de l'AVA, et fortement rappelé que le recours contentieux est un ultime moyen d'intervention de l'association auquel il est regrettable d'avoir à recourir mais pour lequel il est indispensable d'avoir des ressources suffisantes.

L'administrateur chargé du contrôle des comptes, R. Le Rhun, a déclaré avoir procédé à ce contrôle et avoir constaté que la comptabilité est sincère et exacte.

1 – 1 – Approbation des rapports et des comptes.

Les débats ont ensuite été ouverts sur la première décision ordinaire concernant l'approbation des rapports et des comptes.

Il a été ensuite procédé au vote à main levée de cette proposition de décision qui a été adoptée à l'unanimité sans modification.

1 – 2 – Cooptation d'un administrateur.

Le président, dans la synthèse du rapport du Conseil d'administration, avait précisé les motifs ayant conduit le Conseil à procéder à la cooptation de Gilbert KERSANTE. Ce dernier s'est présenté à l'Assemblée générale

Il a été ensuite procédé au vote à main levée de la ratification de cette cooptation, qui a été approuvée à l'unanimité.

1 – 3 – Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'administration.

Les trois administrateurs sortants, Annick Bourdais-Bienvenüe, Michèle Foy et Jean-Louis Hasselmann ayant accepté de se représenter et en outre un autre candidat, Serge Herrouin, s'étant régulièrement déclaré, il a été procédé à un vote à bulletin secret pour les trois sièges à pourvoir.

J ;-L. Hasselmann est intervenu pour dire qu'il avait hésité à se représenter compte tenu de sa moindre disponibilité pour sa participation aux travaux du Bureau, mais que le président était intervenu personnellement auprès de lui pour dire son souhait de conserver dans toute la mesure du possible l'intégralité d'une équipe qui, estime-t-il, a fait un très bon travail au cours de ces dernières années.

J.-L. Hasselmann est bien connu de tous les sociétaires pour le remarquable travail d'édition de *La Lettre de l'AVA* qu'il a fait. Il continue d'assurer les diffusions d'informations par courrier électronique.

Du dépouillement des bulletins de vote par deux sociétaires non administrateurs, il résulte :

- votes exprimés 128
- bulletin nul 1
- renouvellement des 3 sortants 94

Les trois administrateurs sortants sont réélus. Leur mandat expirera lors de l'Assemblée générale qui examinera les rapports et les comptes afférents à l'exercice 2011 /2012.

1 – 4 – Renouvellement des pouvoirs du Conseil d'administration.

Le renouvellement des pouvoirs généraux du Conseil d'administration, dans les termes habituels rappelés par la 4ième décision ordinaire, a été voté à main levée et la décision a été adoptée à l'unanimité.

II – Décisions spéciales.

Les débats ont alors été ouverts sur les propositions de décision spéciale qui fixent des orientations spécifiques pour l'action du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2009 / 2010, en sus des orientations générales découlant des statuts et des décisions antérieures de l'Assemblée générale.

2 – 1 – Les infrastructures : voies et espaces publics.

En ouvrant les débats sur cette deuxième partie de l'ordre du jour, le président a rappelé :

- l'importance de cette question puisque voies et espaces publics constituent la trame de l'urbanisation que fixe le Plan Local d'Urbanisme et que ce PLU entre en révision,
- son actualité du fait des critiques que soulève l'actuel plan de circulation et de stationnement du Val-André, critiques qui appellent à une réflexion publique sur le plan général de circulation et de stationnement à élaborer et à inscrire au Plan Local d'Urbanisme.

Plusieurs interventions sont venues à l'appui des critiques ou tout au moins des interrogations déjà exprimées par le Conseil d'administration dans le n°6 d' *InfoAVA/mail* et dans le n°26 de *La Lettre de l'AVA.*

D'autres intervenants ont fait remarquer qu'il est désormais inutile de s'attarder sur les inconvénients d'un plan provisoire qui ne sera plus d'actualité dans quelques semaines, étant toutefois rappelé qu'il est indispensable que le bilan de ce plan provisoire, que la municipalité a annoncé pour fin septembre, prenne bien en compte toutes les critiques faites pour en tirer les conclusions utiles et toutes les attentes exprimées pour le futur plan général de circulation et de stationnement.

Parmi ces attentes, figurent notamment des dispositions pour la sécurité et l'agrément des piétons et des voies pour les cyclistes.

Le président a annoncé que le Conseil d'administration élaborera dans le délai de deux mois un document qui vise d'abord à bien situer et poser les problèmes, puis à faire des premières propositions de solution afin de susciter des réactions et des contre-propositions, en application de la première décision spéciale proposée à l'Assemblée générale.

Cette décision, sur laquelle aucun amendement n'avait été demandé, a été adoptée à l'unanimité par un vote à main levée.

2 – 2 – La recherche d'un équilibre harmonieux de la population.

Les termes d'un équilibre harmonieux de la population tel que l'AVA le propose ont déjà été présentés à la municipalité et au public ces dernières années sur la base de décisions spéciales prises par l'Assemblée générale.

Il s'agit cette année d'aller plus loin dans les propositions, d'approfondir les finalités et de rechercher les moyens à mettre en œuvre pour y répondre. Il apparaît qu'il est en pratique indispensable de définir une politique communautaire de l'habitat, d'en décider et d'en arrêter les modalités d'application pour y placer les propres objectifs de la commune.

Aucun amendement n'ayant été demandé, la deuxième décision spéciale a été adoptée à l'unanimité dans les termes proposés par le Conseil d'administration par un vote à main levée.

2 – 3 – Le tourisme : base de l'économie locale.

Ce volet du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, base du PLU, a déjà fait l'objet de décisions spéciales de l'Assemblée générale, d'interventions auprès de la municipalité, d'articles dans *La Lettre de l'AVA* et d'expositions au Forum des Associations, notamment pour mettre l'accent sur le rôle fondamental des résidents secondaires dans l'économie touristique locale.

Il s'agit, là aussi cette année, de mettre l'accent sur les moyens à mettre en œuvre pour développer l'activité économique de la commune. Cette mise en œuvre exige d'être réalisée dans le cadre d'une politique communautaire du tourisme accompagnée d'équipements à définir et à financer. A ce propos, le président a souligné que la commune supporte seule le poids excessivement lourd de la construction du parking de la Place des Régates, alors qu'il s'agit d'un équipement incontestablement d'intérêt communautaire, ce qui est regrettable et ne devrait plus se reproduire.

Aucun amendement n'ayant été demandé, la troisième décision spéciale a été adoptée à l'unanimité dans les termes proposés par le Conseil d'administration par un vote à main levée.

Plus personne ne demandant la parole, le président a déclaré close l'Assemblée générale à 18 h.45.

L'assistance a été alors conviée à un rafraîchissement permettant des contacts personnels entre les sociétaires et ceux de nos élus -le maire, deux maires adjoints et le conseiller général- qui avaient bien voulu répondre à notre invitation.